

# Dossier



- Interview du président Gérard Pelhate.
- La participation en chiffres et par département.
- Retour en images sur le dépouillement.
- La typologie des élus locaux.
- Témoignage de trois nouveaux élus.
- Du scrutin cantonal à l'élection des conseils d'administration.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN MSA

# Près de 26.000 délégués cantonaux pour la MSA

1.200.000 adhérents de la MSA se sont mobilisés pour leur régime de protection sociale et ont participé au vote, qui se déroulait par correspondance, du 5 au 20 janvier. Ils ont ainsi élu, parmi eux, les 25.820 hommes et femmes qui vont les représenter au cours des cinq prochaines années. Passée cette première étape, le processus électoral va se poursuivre par l'élection des conseils d'administration lors des assemblées générales des caisses qui vont s'échelonner du 24 février au 26 mars, puis celle du Conseil central le 20 mai à Paris. Premiers résultats, analyses et commentaires.



1.200.000  
votants





# « La vraie mission va commencer »

La première phase du processus électif est maintenant terminée. Tous les délégués cantonaux ont été élus avec un taux de participation de près de 39 % (38,81 %). Gérard Pelhate, président de la MSA, fait part de ses réflexions sur la mobilisation de la population agricole et dresse quelques perspectives pour les mois à venir.

## Interview



© F. Maurein/CCMSA. Imaget(s)

**Gérard Pelhate,**  
président  
de la MSA

**Par rapport à 2005, la participation a baissé d'un peu plus de 10 points, qu'en penser et comment l'expliquer ?**

**Gérard Pelhate :** Même s'il est inférieur à celui, exceptionnel, de 2005 – le plus fort de l'histoire des élections en MSA –, ce taux de participation reste très significatif par rapport à celui d'autres élections professionnelles. Cette mobilisation de 1.200.000 personnes est très importante pour un régime de protection sociale, et ces résultats confirment l'attachement que portent ses adhérents à la MSA. C'est la contrepartie de l'engagement de tous les candidats sur l'ensemble du territoire, que je tiens à remercier, qui vont désormais porter la voix de toutes ces personnes. Ces élections vont être source de renouvellement d'une partie de nos élus, un renouvellement qui va aussi s'accompagner de changements dans nos structures avec l'aboutissement de la restructuration du réseau à 35 caisses au 1<sup>er</sup> avril et on ne peut que penser à ceux qui ont laissé leur place,

pour qui 2005-2010 a constitué le dernier mandat. Ils méritent notre reconnaissance pour le travail accompli, parfois durant longtemps, pour porter le mutualisme et les valeurs de la protection sociale.

Pour en revenir à la participation, nous allons analyser plus finement et concrètement la répartition des votes selon les catégories, chez les jeunes, les actifs, les retraités... et voir comment expliquer que certains aient moins voté que d'autres, et notre mission sera, le temps du mandat qui s'ouvre, de réussir à les mobiliser.

**Le contexte social et agricole actuel a-t-il, à votre avis, joué sur les résultats ?**

**G.P. :** Le contexte économique particulièrement difficile, notamment pour l'agriculture touchée par des crises sans précédent qui affectent un très grand nombre de filières, et pour toutes les catégories de personnes affiliées – exploitants, salariés, retraités... – a certainement impacté les résultats, d'autant plus qu'on n'a pas pu avancer autant qu'on l'aurait voulu sur certains sujets sociaux qu'il faut continuer à défendre, comme la situation des polypensionnés ou la revalorisation des petites retraites pour les non-salariés. Sur ce dernier point notamment, les mesures annoncées ont suscité beaucoup de déception et d'incompréhension lors de leur mise en application. En outre, il était moins aisé de communiquer sur ce qu'on a obtenu ces dernières années qu'au cours du mandat précédent qui a été marqué par des avancées très « visibles » : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), l'assurance contre les accidents du travail pour les non-salariés (Aaexa),

Le taux de participation nationale de 38,81 % se ventile ainsi :

- 47,52 % pour le 1<sup>er</sup> collège des exploitants agricoles,
- 28,54 % pour le 2<sup>e</sup> collège des salariés,
- 44,45 % pour le 3<sup>e</sup> collège des employeurs de main d'œuvre.

en chiffres

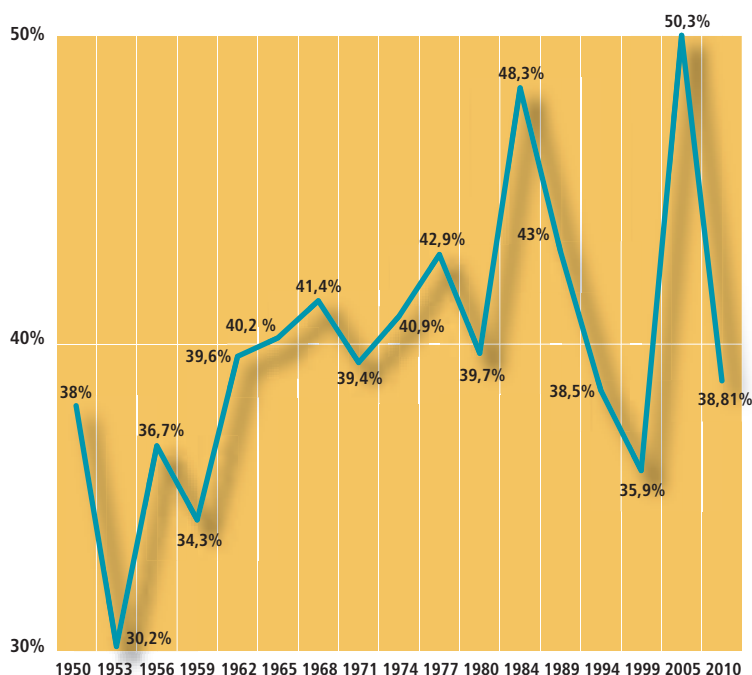
# on des délégués mmencer »

la mensualisation de retraites ou le statut de conjoint collaborateur pour les exploitants agricoles, notamment... L'équilibre de la branche maladie du régime des non-salariés agricoles, par exemple, même s'il évite qu'une contribution supplémentaire soit appelée, est davantage considéré comme un dû par les bénéficiaires que comme une avancée. Ce que l'on y gagne, c'est la reconnaissance publique, mais il n'est pas évident sur un tel dossier de mettre en avant l'intérêt de la représentativité. Et puis de façon générale, on ressent actuellement un certain désengagement des électeurs. Il faut intégrer cette tendance et chercher à la corriger, car il ne faut pas perdre de vue l'importance d'un vote et son intérêt dans la période qui vient.

## Quels sont les sujets sur lesquels les délégués vont devoir rapidement se mobiliser ?

**G.P. :** Il est essentiel de se mobiliser pour accompagner et soutenir les populations en difficulté, mais aussi pour participer aux débats qui vont s'ouvrir sur la retraite, la dépendance... Les délégués doivent disposer de suffisamment d'éléments pour apporter leur point de vue, pour prendre position et nous éclairer sur les attentes des adhérents face aux enjeux de la protection sociale. Avec les déficits cumulés de l'assurance maladie par exemple, les rééquilibrages qui vont avoir lieu peuvent se faire aux dépens de la couverture sociale. Il faut y être attentif. Les élus devront aussi être réactifs par rapport à la qualité de notre mission de service public, voir ce qui est attendu par les adhérents, ce qui peut être réalisé ou amélioré pour qu'ils comprennent mieux la protection sociale. Les conseils d'administration qui vont se mettre en place devront également définir de nouvelles orientations en matière d'action sanitaire et sociale, par exemple, ou de services. Pour participer à ces réflexions, les délégués ont à effectuer un travail d'audit sur ce qui s'est fait et ce qui reste à faire. La MSA est reconnue et bien identifiée comme un acteur du développement des services sur les territoires, comme cela a été confirmé lors

## Évolution du pourcentage général de participation aux élections MSA depuis 1950



des récentes Assises nationales des territoires ruraux et, dans ce domaine, le rôle des élus est de faire émerger les besoins et d'accompagner les projets des caisses. Mais cela nécessite qu'on leur donne des moyens ; c'est l'objet de l'organisation des échelons locaux et des comités départementaux à qui les conseils d'administration confieront des missions.

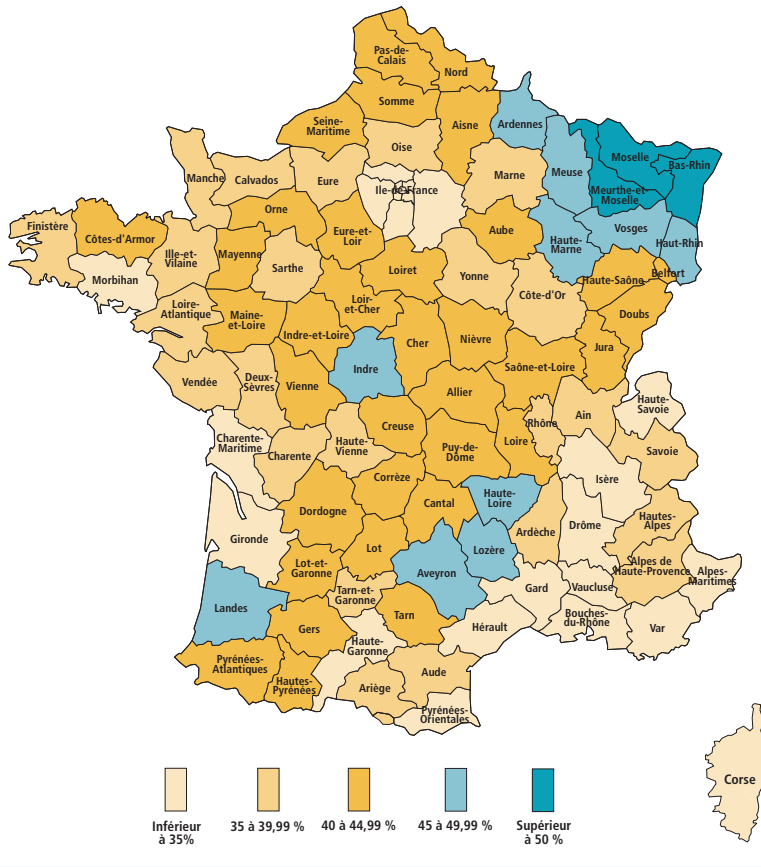
## Quel message avez-vous envie de transmettre aux nouveaux élus ?

**G.P. :** Les délégués et les conseils d'administration vont avoir beaucoup de travail. Passée la période des élections, leur vraie mission va commencer et leur action est d'autant plus importante que la période est difficile et que la protection sociale va bouger. Nos ressortissants nous jugeront sur nos actes. ■

*Propos recueillis par  
Marie-Luce Gazé Desjardins*



## Élections MSA 2010 – Taux de participation global : 38,81 %



par

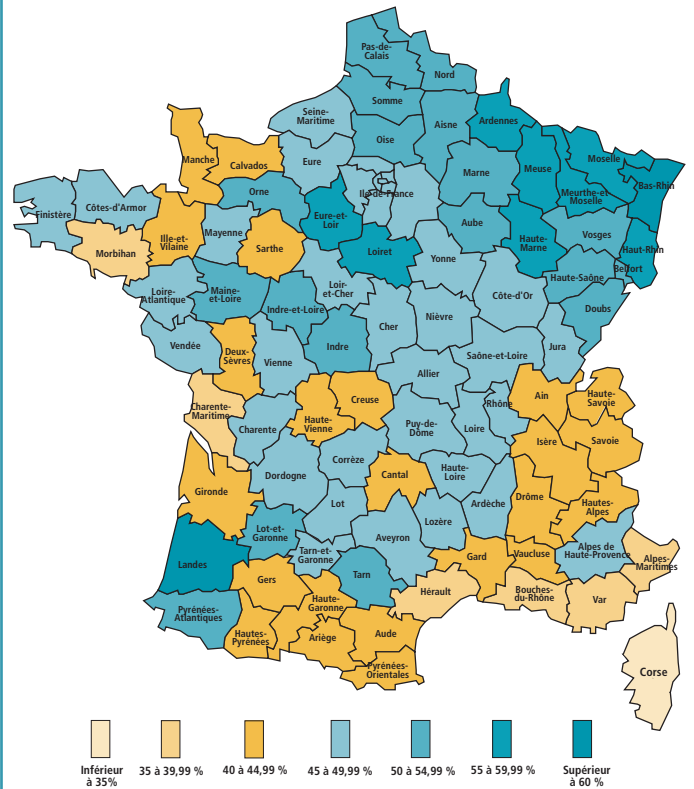


© Bernard Gazé



© Bernard Gazé

## Élections MSA 2010 Taux de participation du 1<sup>er</sup> collège : 47,52 %

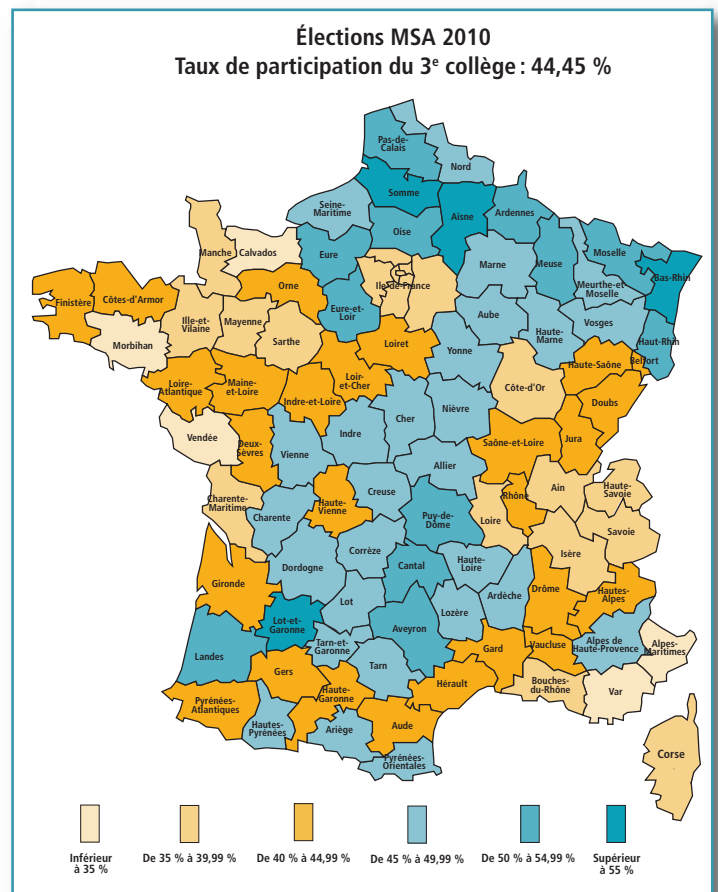
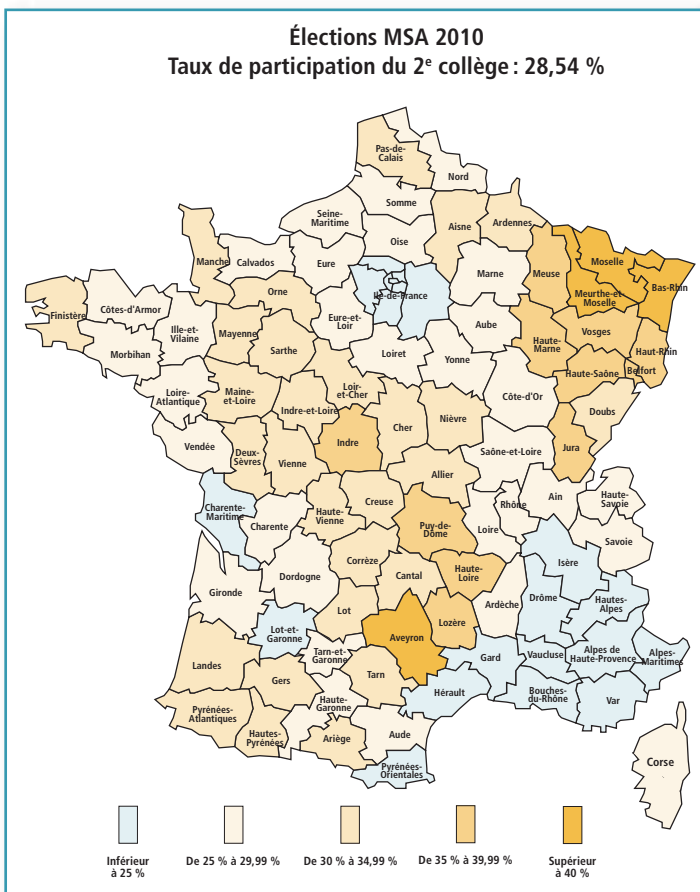


# Zoom sur la participation par département



Si le taux de participation global au scrutin de janvier 2010 s'établit à 38,81% <sup>(1)</sup>, il varie sensiblement selon les collèges, c'est-à-dire les catégories de population. Comme dans les scrutins précédents, c'est celui des exploitants qui arrive en tête, suivi par celui des employeurs. Autre différence notable : entre certains départements, les scores connaissent des écarts importants, comme le montrent les cartes ci-dessous.

(1) Il s'agit du taux de participation effectif, hors électeurs des circonscriptions sans candidat.





# Le jour du dépouille en images

**P**etit retour en arrière. 26 janvier 2010, c'est la date fixée par arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche pour le dépouillement du scrutin et, ce jour-là, très tôt le matin, dans l'ensemble des MSA du réseau, La Poste livre les plis donnant le top départ des opérations d'émargement et de dépouillement. La journée s'annonce particulièrement chargée jusqu'à la proclamation des résultats. Dans certains cas, en Ile-de-France par exemple, le travail se poursuivra le lendemain, 27 janvier. Coup de projecteur sur ces journées mémorables, heure par heure... ou presque.

Depuis 2005, l'organisation de l'ensemble du scrutin est confiée au régime agricole : établissement des listes électorales provisoires puis définitives, dépôt des candidatures, envoi du matériel de vote jusqu'aux opérations d'émargement et de dépouillement. Celles-ci se sont déroulées dans chaque caisse, sous la responsabilité du président du conseil d'administration et sous la surveillance d'une commission électorale.

## 7h : arrivée des membres de la commission électorale

Nommés par le préfet de région, les 24 membres de la commission électorale sont chargés de surveiller toutes les opérations électorales et de proclamer les résultats.



## 8h : remise des plis par La Poste

Il fait encore nuit. La Poste livre les plis qui sont remis au président de la caisse MSA (ici en Ile-de-France) en présence des membres de la commission électorale.



## Petite leçon de vocabulaire

**Bureaux de dépouillement :** constitués dans chaque caisse ou établissement départemental, ils sont placés sous la responsabilité du président du conseil d'administration ou de son représentant et sous le contrôle de la commission électorale. Composés de scrutateurs assistés de membres du personnel, chargés d'enregistrer les opérations dans l'outil informatique, ils assurent l'ensemble des opérations d'émargement et de dépouillement.

**Émargement :** opérations consistant à traiter les enveloppes personnalisées de vote

par correspondance, contrôler et enregistrer les votants afin d'établir une liste d'émargement et d'éliminer les enveloppes non valides, vides ou contenant des bulletins de votes non insérés dans une enveloppe.

**Dépouillement :** opérations consistant à ouvrir les enveloppes de vote, à en contrôler la validité et celle des bulletins de vote, à enregistrer les votes et à éliminer les non valides. Pour préserver le secret du vote, les caisses utilisent des urnes.

**Scrutateurs :** désignés par les mandataires des listes, les can-

didats ou leurs délégués parmi les électeurs, ils sont répartis entre les bureaux de dépouillement par le président du conseil d'administration. Ils doivent être au moins deux, l'un assurant la responsabilité du bureau. S'ils sont en nombre insuffisant, ce dernier peut également désigner des agents de la caisse.

**Commission électorale :** sa composition est établie par le préfet. C'est lui qui détermine la répartition des sièges entre les différentes organisations syndicales représentatives au plan national des salariés agricoles.

## 8h 15 : vérification du tri

Les plis ont été triés par collèges puis par circonscription. Ce tri est vérifié, puis les enveloppes sont allotées par 100 par circonscription électorale.



# ement

## 9 h00: ouverture du scrutin

Les scrutateurs et les membres du personnel de la caisse désignés prennent connaissance des textes avant de commencer l'émargement, sous la responsabilité du président du conseil d'administration et sous l'œil vigilant des membres de la commission électorale.



## 9h 15: début des opérations d'émargement

L'émargement se fait par lecture optique ; l'identifiant de l'électeur est enregistré. Les enveloppes non signées, celles dont la validité a été contestée et celles non prises en compte à l'émargement (portant un cachet de La Poste postérieur au 20 janvier) sont classées à part et seront conservées pendant quatre mois.



## Jusqu'à 21 h : ouverture des plis et dépouillement

Dans les deux grandes salles ouvertes et sur les dix-huit postes installés, les opérations d'émargement puis de dépouillement vont se poursuivre durant toute la journée.

Une fois l'émargement réalisé, le scrutateur responsable du bureau de dépouillement reçoit les plis (enveloppes de vote) à traiter par son bureau, procède à leur comptage, leur nombre devant correspondre à celui du chiffre des « retours » validé lors de l'émargement.

Les bulletins sont glissés dans l'urne, puis à leur extraction commence le dépouillement proprement dit, c'est-à-dire le dénombrement des voix. Les bulletins sont également passés au lecteur optique car y figurent des codes correspondant aux listes ou aux candidats.



## Clôture du dépouillement des votes

Une fois les opérations de dépouillement terminées pour une circonscription, le responsable du bureau remet au président du conseil d'administration le compte rendu de dépouillement signé des scrutateurs.



## Poursuite des opérations le 27 janvier

Le président assisté du directeur de la caisse a dû prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des documents électoraux et l'intégrité des données de dépouillement du scrutin enregistrées par le système informatique.



## Avant 8 h : ouverture des scellés

C'est un huissier qui lève les scellés avant la reprise des opérations électorales. Les opérations d'émargement et de dépouillement vont reprendre. Chacun est à son poste.



## À compter de 19 h : proclamation des résultats

Les membres de la commission électorale se réunissent avec son président et le président du conseil d'administration de la MSA pour proclamer les résultats.

Texte: Marie-Luce Gazé Desjardins - Photos: Bernard Gazé



# Qui sont les **25.8** cantonaux ?

**Portrait de ces hommes et femmes de terrain, engagés et responsables, dont plus d'un sur deux (54,45 %) est un nouvel élu.**

**P**remier constat d'importance : le taux de renouvellement qui frôle les 55 %, ce qui illustre le dynamisme du réseau MSA. Ce taux est supérieur de près de cinq points à celui, déjà élevé, enregistré lors des précédentes élections de 2005. Parmi les 25.820 délégués issus du scrutin de janvier 2010, on compte ainsi 14.060 nouveaux élus. C'est dans le 1<sup>er</sup> collège que le taux de renouvellement a le plus augmenté, passant de 41,3 % à 48 %, même s'il est encore un peu en deçà du niveau atteint dans les deux autres collèges, respectivement 56,04 % dans

le troisième et 60,02 % dans le second (*voir graphique ci-dessous*). C'est ce dernier qui atteint le meilleur score avec plus de six élus sur dix qui vont entamer leur premier mandat.

## En grande majorité des hommes

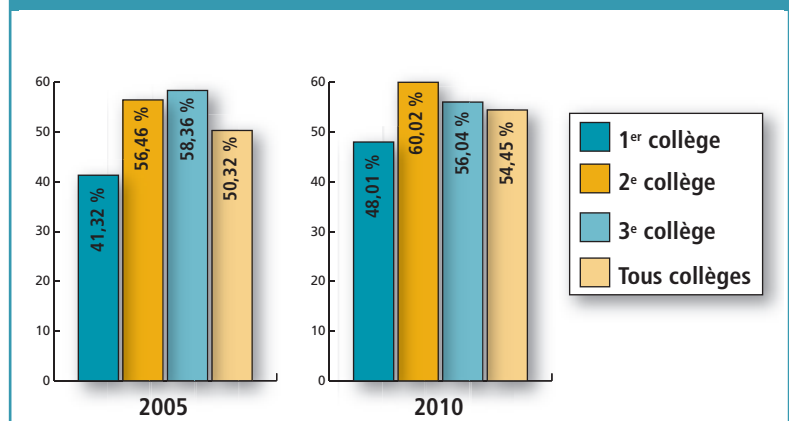
Pas de révolution à ce niveau, ce sont toujours les hommes qui restent largement majoritaires, les femmes n'occupant que 27 % des sièges. Dans les deux premiers collèges, ce chiffre est toutefois plus élevé chez les nouveaux élus que chez les réélus, ce qui traduit une certaine évolution, sensible également par rapport à 2005, où on comptait une proportion de femmes de 25,59 % dans le collège des exploitants (contre 26,43 %) et 26,28 % chez les salariés (contre 28,54 % aujourd'hui). On peut rappeler, à titre historique, qu'elles ne représentaient en 1971 que 4,40 % des délégués cantonaux, 9,50 % en 1980 et 18,40 % en 1989, il y a environ vingt ans.

### Nombre de nouveaux élus et de réélus par collège

	1 <sup>er</sup> collège	2 <sup>e</sup> collège	3 <sup>e</sup> collège	Tous les collèges
Nouveaux élus	5.113	6.714	2.233	14.060
Réélus	5.536	4.472	1.752	11.760
Total	10.649	11.186	3.985	25.820

**55 % des élus sont de nouveaux élus**

### Évolution du taux de renouvellement entre les scrutins de 2005 et 2010



# 20 délégués



## La répartition hommes/femmes ne bouge guère

La proportion des femmes est sensiblement inférieure dans le troisième collège, assez proche dans les deux autres avec un score malgré tout supérieur chez les salariés.

## Âge moyen : entre 53 et 54 ans

Moins de 2.000, soit un peu plus de 8 %, des délégués cantonaux ont moins de 35 ans. La tranche d'âge la plus représentée – atteignant une proportion de plus de 45 % – est celle des 35 à 55 ans.

### Répartition hommes/femmes

	1 <sup>er</sup> collège	2 <sup>e</sup> collège	3 <sup>e</sup> collège (hors personnes morales)	Total
Hommes	7.835 73,57 %	7.993 71,46 %	811 84,30 %	16.639 72,99 %
Femmes	2.814 26,43 %	3.193 28,54 %	151 15,70 %	6.158 27,01 %
Total	10.649	11.186	962	22.797

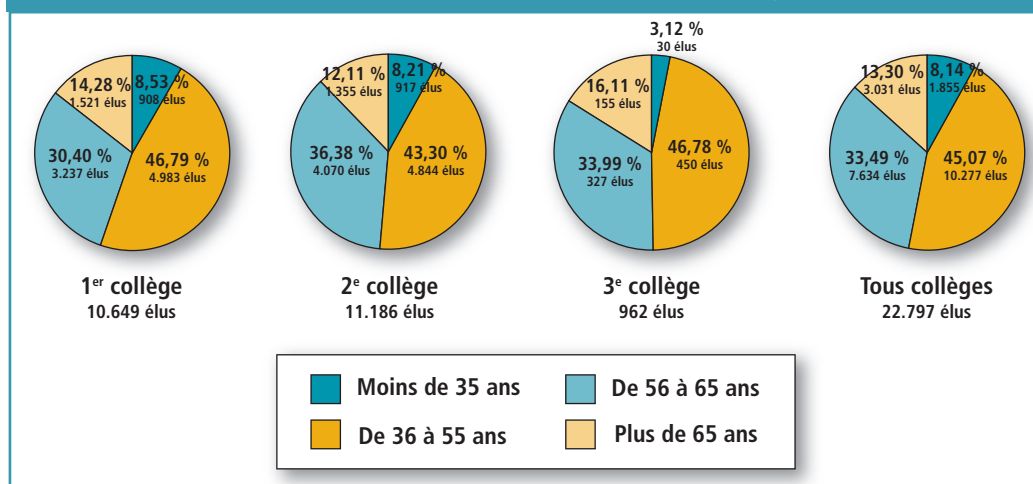
### Répartition hommes/femmes 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collèges

	Nouveaux élus	Réélus	Total
Hommes	8.323 70,37 %	7.505 74,99 %	15.828 72,49 %
Femmes	3.504 29,63 %	2.503 25,01 %	6.007 27,51 %
Total	11.827	10.008	21.835

### Âge moyen des élus

	1 <sup>er</sup> collège	2 <sup>e</sup> collège	3 <sup>e</sup> collège	Tous les collèges
Âge moyen élu	53,10	53,51	55,45	53,40

### Répartition des élus par tranche d'âge

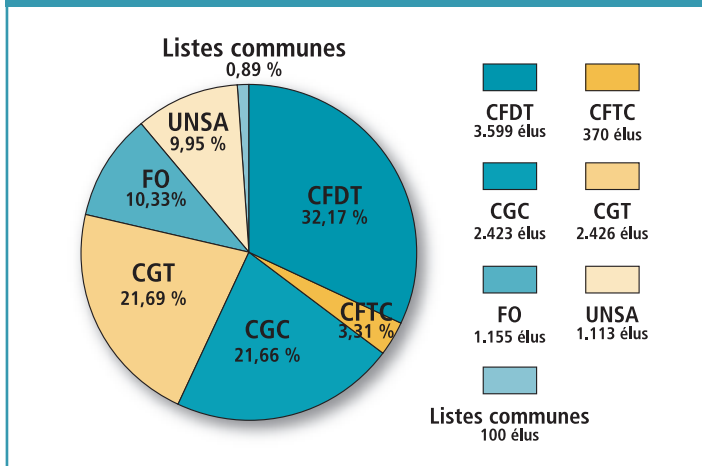




## ➔ Répartition par listes syndicales

Même si pour les candidats des premier et troisième collèges, il s'agit d'un scrutin plurinominal, les candidats se présentent souvent de façon groupée, soutenus par des organisations professionnelles agricoles ou des syndicats, ou sans étiquette. Dans le deuxième collège par contre, les candidatures doivent être présentées sur des listes syndicales et les candidats sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste.

### Appartenance syndicale des élus pour le collège des salariés



### Le profil des délégués en bref

Ils sont 25.820, dont :

- 14.634 issus des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> collèges (non-salariés), 10.649 d'entre eux du 1<sup>er</sup> collège et 3.985 du 3<sup>e</sup> collège.
- 11.186 issus du 2<sup>e</sup> collège (salariés).

Plus des 3/4 des élus du 3<sup>e</sup> collège sont des personnes morales.

Plus d'un délégué sur deux (54,45%) est un nouvel élu et, dans le 2<sup>e</sup> collège, 60% des délégués vont exercer un premier mandat.

La très grande majorité d'entre eux a plus de 35 ans. La tranche d'âge des 36-55 ans est la plus représentée (45%). Tous collèges confondus, l'âge moyen des élus se situe entre 53 et 54 ans.

27% des délégués sont des femmes, soit plus du quart d'entre eux.

### Témoignages



## « Qu'on puisse discuter, soulever les problèmes »

**Landes (MSA Sud Aquitaine)**

**Stéphane Laffitte, 35 ans, marié, deux enfants**

**Collège « exploitants et chefs d'entreprise agricole »**

Avec Stéphane Laffitte, quand un mandat s'achève, un autre prend le relais. À peine a-t-il quitté le siège d'administrateur aux Jeunes Agriculteurs pour limite d'âge qu'il est de nouveau élu, mais comme délégué à la MSA cette fois-ci. Il estime que « cela fait partie du métier d'agriculteur ». En janvier 2009, ce jeune exploitant d'Arboucave, dans les Landes (40), voit passer la tempête Klaus. Elle n'entame en rien son envie maintenant bien enracinée de s'engager pour la profession. Pourtant pas « emballé » à l'idée de s'investir dans ces mandats a

priori, il y voit désormais « une ouverture d'esprit ». « On connaît assez peu ce que fait la MSA, explique-t-il, si ce n'est par le biais des cotisations, qu'on trouve toujours trop élevées. On se plaint souvent. Mais je suis sûr qu'ici, la moitié des agriculteurs ne sont pas au courant des aides attribuées pour compenser les effets de la tempête. » Il pense qu'à la MSA Sud Aquitaine, la gestion de la crise a été rondement menée. Mais il est plus circonspect sur la communication entre les adhérents et la MSA. Et là, selon lui, les torts sont partagés. « Ce sera mon principal souci lors de ce mandat, souligne-t-il. Les relations entre les agriculteurs et la MSA. Qu'on puisse discuter, soulever les problèmes, voir ce qu'on peut faire mais aussi ce qu'on ne peut pas faire, et résoudre le tout ensemble. » Et tout

cela en continuant de conduire son exploitation. Il a l'habitude. Par ailleurs membre du bureau du club de basket local et président du comité des fêtes, ce père de deux jeunes garçons de 5 et 7 ans, marié avec une salariée du secteur privé, trouve le temps de s'occuper de sa production, 45.000 poulets fermiers de Saint-Sever (Label Rouge) et 9.000 canards « prêt-à-gaver » par an, en association avec son père, sur la SARL, et avec sa mère, en EARL. Et ce n'est pas non plus les déplacements entre les trois sites de son exploitation formant un triangle de 35 km – 27 ha à Arboucave, une trentaine à Momuy et 43 ha à Benquet – qui l'empêcheront de se mobiliser pour aller à la rencontre des adhérents. Franck Rozé

## Témoignages

## « Aller plus loin dans ce droit d'expression participatif »

Aube (MSA Sud Champagne)

**Sandrine Matouillot, 34 ans, célibataire**

Collège « salariés agricoles »

Pour Sandrine Matouillot, conseillère de clientèle au Crédit agricole de Sainte-Savine dans l'Aube (10), devenir déléguée à la MSA, c'est un peu comme effectuer son baptême du feu. À ceci près que cette jeune femme, pour être une novice de l'engagement, n'en est pas moins – comment dire sans tomber dans l'excès ? – une battante. Et cela s'entend. Dans le timbre de la voix déjà, et dans le verbe ensuite. « *En assemblée, je ne serai sûrement pas la dernière à parler pour faire bouger les choses.* » Ainsi, elle annonce la couleur et se déclare tout de go « *dynamique et motivée* ». Ses projets personnels ont beau déjà bien remplir sa vie, elle a pourtant



décidé de se présenter aux élections sur une sollicitation téléphonique d'une personne de la caisse de Marne-Ardenne-Meuse. Alors en arrêt, suite à un accident du travail, elle vient juste de se faire opérer du dos. Mais pour le coup un peu plus disponible, elle dit avoir dit « oui » pour un petit plus, propre à la MSA, qu'elle appelle d'ailleurs « *ma Sécurité sociale à moi* ». « *Jusqu'à maintenant, je ne m'intéressais*

*qu'aux remboursements des dépenses de santé, concède-t-elle. Mais ce qui m'a beaucoup poussé à me présenter aux élections, c'est surtout ce droit de vote que l'on a encore et que la Sécu a perdu. J'ai eu envie d'aller plus loin dans ce droit d'expression participatif.* » Et comme ces petits plus font souvent la différence, Sandrine Matouillot souhaite aussi améliorer son système de protection sociale en travaillant sur « *des détails qui font beaucoup au final, qui améliorent le quotidien des gens et qui font que la MSA est un organisme proche de ses adhérents* ». Elle veut être sur le terrain pour communiquer de cette façon et pense que la forte relation qu'elle entretient avec la clientèle dans son métier la servira dans cette démarche. Elle attend de la MSA, en retour, suivi et soutien dans ses nouvelles fonctions, et peut-être aussi un minimum de reconnaissance. Pour donner plus à son tour. Toujours plus.

FR

## « Il fallait prendre la relève »



Cantal (MSA Auvergne)

**Maxime Bonhomme, 44 ans, marié, 3 enfants**

Collège « employeurs de main-d'œuvre agricole »

S'il est couramment admis que le bois est plutôt une petite veine du secteur agricole, il n'en demeure pas moins qu'elle est pleine de sève. Pour preuve le dévouement de Maxime Bonhomme, gérant de la scierie éponyme d'Arpajon-sur-Cère (15), une entreprise familiale. Car précisément, chez les Bonhomme, on est scieur depuis trois générations. « *C'est ancré* », indique Maxime. À la tête d'une structure qui totalise 14 salariés en emploi direct et 5 en sous-traitance dans des activités d'exploitation forestière, avec un chiffre d'affaires de 1,750 million d'euros, il n'a pas hésité un seul instant quand

on lui a proposé de se présenter aux élections de la MSA. « *Le collègue qui représentait la filière bois à la MSA ayant désormais des responsabilités au niveau régional, il fallait prendre la relève.* » Un nouveau représentant au fait de son sujet : outre son siège d'administrateur dans le secteur bancaire, il est également président du Syndicat des exploitants forestiers et scieurs et trésorier de l'association Bois énergie du Cantal. « *Le bois énergie est en plein essor, explique-t-il. Il engendre une activité dans nos campagnes. Depuis 3 ans, ce sont environ 30 emplois qui ont pu être créés ou sécurisés sur notre territoire.* » Mais, et la MSA dans tout cela ? Hé bien, elle est présente depuis longtemps. « *Sur un plan administratif, bien sûr, mais préventif également, avec notamment les actions menées par le service prévention des risques professionnels.* » Et Maxime Bonhomme de citer les avancées enregistrées sur le terrain des protections auditives, entre autres. « *Le Cantal était département pilote* », se souvient-il. Il promet donc de continuer à soutenir la filière bois. Être vigilant sur les cotisations sociales, trop lourdes selon lui, supportées par les bûcherons. « *Il faut veiller à ne pas faire disparaître ces entreprises.* » Sans toutefois scier la branche sur laquelle on est assis.

FR



© S. Cambon/CCMSA Image(s)

# Élections,

**Les élections des délégués cantonaux MSA 2010 ont eu lieu. Comment s'articule la suite des opérations pour arriver à la constitution des conseils d'administration MSA ? Quelques explications s'imposent.**

« **Des vecteurs de proximité de la mise en œuvre de la politique d'animation des territoires**

**I**ls sont élus ! Ce sont près de 26.000 délégués cantonaux qui se répartissent sur le territoire. Mais le calendrier électif institutionnel ne s'arrête pas là. Pour faire fonctionner les MSA, ces délégués doivent désigner les membres des conseils d'administration. Comment tout cela s'articule-t-il ?

Pour ce qui est du calendrier, il est assez simple. La prochaine étape consiste à réunir des assemblées générales électives, où les délégués cantonaux choisiront leurs administrateurs. La MSA Grand Sud ouvre le bal le 24 février et la valse des assemblées prendra fin le 26 mars prochain avec la Caisse régionale des MSA du Nord-Pas-de-Calais.

## **Un millier d'administrateurs**

Fin mars, environ un millier d'administrateurs et d'administratrices seront investis de leurs mandats. Une de leurs premières tâches sera de désigner leurs représentants à l'Assemblée générale de la Caisse centrale, qui éliront à leur tour les administrateurs centraux. Ce sera chose faite lors de l'Assemblée élective le 20 mai. D'où l'importance des assemblées générales électives qui ont pour but de désigner les

conseils d'administration de chaque caisse. Selon le nombre de départements de la caisse, le conseil d'administration comprend de 29 à 40 administrateurs, parmi lesquels on trouve deux à quatre membres désignés par les Udaf (Unions départementales des associations familiales). Y siègent également des représentants du personnel (voix consultative la plupart du temps).

## Sur le terrain

Mais reprenons à la base ce système pyramidal. Les délégués, qu'ils soient élus dans une circonscription cantonale ou pluricantonale,

tés départementaux est l'une des conditions du rôle actif de l'échelon local. Autrement dit, si l'on ne veut pas d'un système pyramidal tronqué, il ne faudrait pas se limiter à ne chérir que la base. Tout s'imbrique.

Quant aux comités départementaux (comme leur nom l'indique, au nombre d'un par département), ils sont constitués des administrateurs du département et de délégués cantonaux. Les délégués sont désignés soit par le conseil d'administration, soit par le biais d'organisations d'élections. La jonction entre l'échelon local et les conseils d'administration est ainsi assurée et le rapprochement entre admi-

# et maintenant ?

forment ce qu'on appelle l'échelon local. Leur rôle est celui d'un élu de terrain : être à l'écoute des besoins locaux, participer selon leurs possibilités à l'action de la MSA, principalement en étant des relais d'information mais aussi des acteurs locaux.

Plus précisément pour le mandat 2010-2015, ils ont prioritairement pour missions, primo, d'élaborer et de mettre en œuvre des projets sur les territoires, secundo, d'assurer une présence politique. C'est inscrit parmi les résolutions adoptées par le Conseil central du 24 septembre 2009, sur proposition de la CVI (Commission de la vie institutionnelle). À savoir, et en substance, répondre aux besoins des personnes de façon concrète et adaptée, pour conforter le rôle d'entrepreneur social de la MSA, d'une part ; défendre sur le terrain les valeurs de notre régime de protection sociale, dans les instances locales et directement auprès des adhérents, d'autre part.

## Au sommet de la pyramide

Cela suppose davantage qu'une bonne coordination entre l'échelon local et les comités départementaux. Car ces derniers, s'ils n'ont pas de pouvoirs décisionnels, constituent en revanche un appui important sur le terrain des conseils d'administration de chaque caisse de MSA. Ce sont eux, après le regroupement des caisses, qui deviennent les vecteurs de proximité de la mise en œuvre de la politique d'animation des territoires. Cela manque encore un peu de lisibilité auprès des assurés, mais la MSA y travaille. La valorisation du rôle d'accroissement et de coordination des comi-

nistrateurs et élus locaux facilité. De plus, les présidents de comités départementaux, acteurs encore relativement nouveaux dans le paysage mutualiste de la MSA, sont associés à la vie institutionnelle.

Le tout garantit un bon maillage du réseau sur toute la carte de France. Avant la prochaine étape, au sommet de la pyramide : l'Assemblée générale de la Caisse centrale. À suivre... ■

Thomas Bousquet  
Franck Rozé

## Une cascade d'opérations

**Du 5 au 20 janvier :** la période de vote par correspondance s'achève le 20 janvier (date limite de retour des votes).

**26 et 27 janvier :** les opérations de dépouillement aboutissent à l'élection des 25.820 délégués cantonaux.

**24 février au 26 mars :** entre ces deux dates, toutes les caisses du réseau vont organiser leur assemblée générale (regroupant l'ensemble des délégués cantonaux élus dans le ou les départements concernés), la date butoir étant fixée au 27 mars. Ces délégués doivent élire, parmi eux et par collège, les membres de leur conseil d'administration. Ces derniers éliront ensuite les membres du bureau<sup>(1)</sup>.

**20 mai :** les délégués à l'Assemblée générale centrale, élus par les conseils d'administration des caisses (3 pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> collèges, 1 pour le 3<sup>e</sup> col-

lège pour une caisse départementale, et 6 pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collèges et 2 pour le 3<sup>e</sup> collège pour les caisses pluridépartementales) viendront élire pour cinq ans, parmi eux et par collège également, les membres du nouveau Conseil central d'administration de la MSA. Dans la foulée de cette assemblée générale électorale, celui-ci – qui comprendra deux membres désignés par l'Unaf représentant les associations familiales – se réunira et élira en son sein son président et les membres du bureau. Ce sera la fin du processus électoral.

(1) Le bureau comprend au moins le président, le 1<sup>er</sup> vice-président (appartenant à la composante salariée ou non-salariée, différente de celle du président), deux vice-présidents représentant les deux collèges auxquels n'appartient pas le 1<sup>er</sup> vice-président, plus un vice-président représentant les familles et les présidents de comités départementaux pour les caisses pluridépartementales.